DÉPARTEMENT DU GERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 30 avril 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le TRENTE AVRIL à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 25 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de monsieur le maire.

ÉTAIENT PRESENTS : M Pierre BARRAU, M Gérôme BEYRIES, Mme Geneviève BONNAL, Mme Marine LAFARGE-CARRION, Mme Laure PINEAU, M David QUENARD, M Rudy RAUILHAC, Mme Patricia ROUBERT, Mme Isis THORE, Mme Blessila TONIAZZO, M Michel TOURON, M Nathan VILLENEUVE.

ABSENTS EXCUSES : Mme Denise AVEZAC, M Léandre CABRERO, M Cédric WIECZOREK

SECRETAIRE : Mme Isis THORE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice : **quinze**
- quorum : **huit**
- présents : **12**
- votants : **15**

Mme Denise AVEZAC a donné procuration à Mme Blessila TONIAZZO, M Léandre CABRERO a donné procuration à M Gérôme BEYRIES, M Cédric WIECZOREK a donné procuration à M Nathan VILLENEUVE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du Conseil Municipal du 02 avril 2026
- Affectation des résultats 2025 au budget 2026
- Taux des impôts locaux 2026 annule et remplace
- ECOLE – Révision du montant annuel alloué par élève
- Budget primitif 2026
- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 avec un nombre de présents de 12 et de votants de 15.

Approbation des PV du conseil municipal du 2 avril 2026

PAS DE DÉLIBÉRATION

Le PV du conseil municipal du 2 avril 2026 rédigé par Monsieur Nathan VILLENEUVE est désapprouvé à l'unanimité des membres présents en raison d'une interrogation sur le contenu de la délibération n°**2026-014** fixant le montant des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux.

Affectations des résultats 2025 au budget 2026

Délibération n°2026-018 affectant les résultats 2025 au budget primitif 2026

Vote : OUI à l'unanimité

Madame Patricia ROUBERT, 1ère adjointe, vice-présidente de la Commission Finance présente les résultats 2025 :

Le fonctionnement

Réalisations nettes fin 2025 : un excédent de 64 543.78 € (1 124 471.68 – 1 059 927.00)

Report de l'exercice 2024 : 255 371.94 €

64 543.78 + 255 371.94 € = 319 915.72 € = résultat de fonctionnement au 31 décembre 2025

L'investissement

Réalisations nettes fin 2025 : un excédent de 380 350.05 € (661 892.46 € - 281 542.41 €.).

Report de l'exercice 2024 = 132 523.55 €.

380 350.05 € + 132 523.55 € = **512 873.60 €**.

512 873.60 € = résultat d'investissement au 31 décembre 2025.

Les Restes à Réaliser 2025 : 316 482.00 – 4 600.00 = 311 882.00 €

512 873.60 € = Excédent d'investissement reporté (001)

Et préconise le report suivant :

Section de Fonctionnement		
		A
Résultat de l'exercice **2025** qui est égal au résultat de l'exercice N (page 7)		64 543.78
		B
Report à nouveau qui est égal au résultat de clôture N-1 – part affectée à l'investissement N (page 7)		255 371.94
*** Résultat de fonctionnement cumulé**	**A + B**	319 915.72

Section d'investissement

	C
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	**512 873.60**

	Dépenses	Recettes		D
Restes à réaliser	316 482.00	4 600.00	Solde des Restes à réaliser	- 311 882.00

		E
Excédent de financement	**C + D**	200 991.60

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide d'affecter** au budget primitif 2026 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

	F
1° couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en la somme de	0
2° le surplus (A + B - F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "Excédent de fonctionnement reporté"	319 915.72

Soit :

Inscription de 319 915.72€ au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)

Inscription de 512 873.60€ au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté excédent)

Taux des impôts locaux 2026

Délibération n°2026-019 Fixant les taux d'imposition pour 2026 - Annule et remplace
Vote : <u>OUI à l'unanimité</u>

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux d'impositions directes perçues à leur profit.

Monsieur le Maire,

INFORME que la taxe d'habitation sur les logements vacants a été institué par délibération en date du 07/09/2006 et que celle-ci s'applique depuis le 1er janvier 2007

INFORME également que la taxe d'habitation sur les logements vacants, en raison des modifications apportées par la loi de finances 2026, n'existera plus à compter de 2027 et que si le Conseil Municipal souhaite continuer à taxer les locaux d'habitations vacants celui-ci devra se prononcer avant le 1er octobre 2026.

PROPOSE à l'assemblée de maintenir les taux 2025 et de les voter pour 2026 comme suit :

	Base d'imposition prévisionnelles 2026	Taux actuels	Produit attendu en 2026 à taux constants
Taxe foncière sur le bâti	556 700	**62,35%**	347 102 €
Taxe foncière sur le non bâti	61 500	**84,05 %**	51 691 €
Taxe d'habitation	56 500	**16,16%**	9 130 €
TOTAL	***674 700***		***407 923 €***

Au produit attendu de 407 923 € il faut ajouter 10 073 € d'allocations compensatrices et 29 898 € de taxe sur les pylônes électriques, et il faut déduire 80 930 € (effet du coefficient correcteur)

Le montant total prévisionnel attendu en 2026 au titre de la fiscalité directe locale est de 366 964 €, qui sera réparti au Budget comme suit :

Article 73111 : 326 993.00 au titre des impôts directs

Article 73132 : 29 898.00 au titre de la taxe sur les pylônes électriques

Article 74833 : 10 073.00 au titre de la compensation exonération TF

Le conseil municipal,

considérant l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir à l'identique pour 2026 les taux suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 62,35 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 84,05 %.
- taxe d'habitation : 16,16 %

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2026-015 PRISE EN SEANCE DU 02 AVRIL 2026

ECOLE – Révision du montant annuel alloué par élève

Délibération n°2026-020 acceptant l'augmentation du montant de la participation versée par élève à la Coopérative Scolaire
Vote : OUI à l'unanimité

Madame le Maire,
INFORME l'assemblée que par délibération 2025-010 en date du 31/03/2025 le montant alloué par élèves à la Coopérative Scolaire a été fixé à 40 €.
PROPOSE d'augmenter cette participation de 10 €/élèves sur le budget 2026, soit de verser 50 €/élèves scolarisés.

Le conseil municipal,
après avoir écouté l'exposé de Madame le Maire ;
après en avoir délibéré,
ACCEPTE l'augmentation de la participation allouée par élève scolarisé à Monferran-Savès et de prévoir la somme de 50 € / élèves au budget 2026 à l'article 6067.

Budget primitif 2026

Délibération n°2026-021 adoptant le budget primitif 2026
Vote : OUI à la majorité : 8 voix pour – 6 voix contre – 1 voix abstention

Madame Patricia ROUBERT, 1er adjointe, vice-présidente de la commission finances
PRESENTE le projet de Budget Primitif 2026.

PROPOSITION BUDGET 2026 / SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES PRÉVISIONNELLES 2026	Rappel Budget 2025	Propositions 2026
Atténuation des charges	200,00 €	10 300,00 €
Produits des services, domaine et ventes divers	76 100,00 €	76 400,00 €
Impôts et taxes	430 796,00 €	427 890,00 €
Dotations, subventions et participations	251 520.00 €	261 087,00 €
Autres produits de gestion courante	8 253.00 €	9 450,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	255 371.94 €	319 915.72 €
Produits spécifiques	0.00 €	33.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 453.52 €	6 453.00 €
TOTAL recettes prévisionnelles	***1 028 694.46 €***	***1 111 528.72 €***

DEPENSES PRÉVISIONNELLES 2026	Rappel Budget 2025	Propositions 2026
Charges à caractère général	471 642.04 €	379 993.00 €
Charges de personnel et frais assimilés	292 700.00 €	284 000.00 €
Atténuation de produits	29 753,00 €	29 691,00 €
Autres charges de gestion courante	109 346,00 €	116 008,00 €
Charges financières	16 681,00 €	15 262,00 €
Charges spécifiques	1 000,00 €	500,00 €
Dotations provisions semi-budgétaires	1 000.00 €	0,00 €
Virement à la section d'investissement	0.00 €	178 536.29 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 575.42 €	107 538.43 €
TOTAL dépenses prévisionnelles	***1 028 694.46 €***	***1 111 528.72 €***

PROPOSITION BUDGET 2026 / SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES PRÉVISIONNELLES 2026	Rappel du budget 2025	Proposition 2026
Dotations, fonds divers et réserves	225 112.45 €	17 117.00 €
Subventions d'investissement reçues	8 500.00 €	5 600.00 €
Excédent d'investissement reporté	132 523.55 €	512 873,60 €
Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	178 536.29 €
Produits des cessions d'immobilisation	106 150.00 €	0.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 572.42 €	107 538.43 €
Opérations patrimoniales	0.00 €	17 988.00 €
TOTAL recettes prévisionnelles	***578 858.42 €***	***839 653,32€***

DEPENSES PRÉVISIONNELLES 2026	Rappel du budget 2025	Proposition 2026
Emprunts et dettes assimilés	39 607.83 €	351 730,32 €
Immobilisations incorporelles	51 000,00 €	51 000,00 €
Subventions d'équipement reçues	11 040.00 €	11 040,00 €
Immobilisations corporelles	470 757.07 €	401 442.00 €
Opérations d'ordre, de transfert entre sections	6 453.52 €	6 453.00 €
Opérations patrimoniales	0.00 €	17 988.00 €
Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0.00 €
TOTAL dépenses prévisionnelles	***578 858.42 €***	***839 653,32€***

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

ADOPTE le budget arrêté à la somme de :

1 111 528.72 euros en section de fonctionnement,

839 653,32 euros en section d'investissement,

soit un total de **1 951 182.04** euros.

Informations et questions diverses

- Informations sur les sujets importants à traiter lors de la prochaine séance.

Fin de séance : 22h19

Le prochain conseil municipal est prévu : le jeudi 04/06/2026

La secrétaire de séance,

Isis THORE

Le maire,

Gérôme BEYRIES

MAIRIE DE MONFERRAN-SAVES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
32490 (GERS)